

Compte rendu n°8 du 22 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 22 décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de madame le maire Suzanne LABARY.

Présents : CHANTELAUZE Isabelle, LAUTIER Monique, DENIMAL Christiane, FONT Thomas, MAYET Jean-François, SAULZE Marc, GALLON Jason.

Absents : FILLIOT Maurice, FILLIOT Yves, DAWID Yves

Absents avec procuration: /

Approbation du compte rendu n° 7 du 26_11_2022 à l'unanimité

D_2022_052 - Objet : Approbation du règlement intérieur de la cantine 2023 de l'école de Grandrif

Madame le maire présente le règlement intérieur de la cantine municipale de l'école de Grandrif qui rentrera en vigueur le 3 janvier 2023 (ci-joint).

Après avoir écouté la lecture faite par madame le maire du règlement de cantine 2023 et après avoir délibéré, les membres du conseil municipal présents :

- Approuvent ce règlement.
- Donnent tous pouvoirs à madame le maire pour le mettre en application dès la rentrée.

Vote - Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 8 Pour: 8 Abstention: 0 Contre: 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.